

Le P'tit Baillotais

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France - N°2022/5 - MAI 2022

2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dimanches 12 et 19 Juin Venez voter



BAILLET EN FRANCE



Cérémonie du 8 mai

En ce 8 mai 2022, la cérémonie célébrant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe et donc le retour à la paix revêtait une atmosphère particulière dans une conjoncture non moins particulière, les canons grondant aux portes de l'Europe occidentale.

Malgré tout, entourée d'élus de nos villes voisines, Monsault et Maffliers, Madame Christiane AKNOUCHE dirigea cet anniversaire de paix retrouvée dans le monde, avec beaucoup de pragmatisme. Après un bouquet du Député et une gerbe communale, déposés par Madame Sylvaine PRACHE, 1^{er} Maire adjoint de Maffliers et Monsieur Thomas RICHARD Conseiller municipal de Baillet en France, suivis d'un appel aux morts effectué par les adjoints du Conseil municipal, Madame Christiane AKNOUCHE termina cette cérémonie par un petit discours avec beaucoup d'empathie. Tous les témoins de cette commémoration entamèrent une Marseillaise a capella.

Pour clore cet événement, les nombreuses personnes présentes furent invitées à prendre un verre de l'amitié, en lieu et place de notre Mairie.

Indications de réception.

4 mai 1945



ORIGINE	NUMÉRO	NOUVEAU	DATE	HEURE	MENTIONS DE SERVICE
Versailles	244				

*Prefet Versailles à Maire Baillet
Télez aviser officiellement cessation hostilités par télégramme
prefectoral où par signal fin d'alerte dans communes
où ils existent organisation de défense passive stop il
tenir compte aucune autre information stop Des réception
signal fin d'alerte où télégramme faire sonner canons
et cloches des églises stop Faire tirer salves artillerie où cela
a possible stop Faire parvenir immédiatement tous les officiers*

Télégramme d'annonce de la fin de la guerre

Télégramme envoyé le 4 mai 1945 à la mairie de Baillet en France annonçant la fin de la seconde guerre mondiale. Il a récemment été découvert à la bibliothèque de Baillet en France dans les archives par deux conseillers municipaux : Philippe BERNHARDT (bibliothécaire) et Dominique LUPPINO (déléguée à l'animation).

RETOUR sur...

Séjour ski à Thollon les Mémises

Cette année, nos futurs champions de ski ont pu profiter, pendant les vacances d'hiver, d'une très belle semaine ensoleillée en Haute Savoie.

Sous la direction de Sambre, accompagnée de Laetitia et Dorian, nos animateurs, une vingtaine de nos jeunes sont partis une semaine sur les pistes enneigées de la montagne.

Retour en bulle et en images sur ce séjour, avec les mots des enfants et des parents.

Ce que Rose en pense :

«Les animateurs étaient sympas, j'ai adoré cette colo. Merci à tous» !



Ce qu'en pensent les parents :

«Emi est conquise et attend l'année prochaine avec impatience pour de nouvelles aventures.»
«Marie a passé une super semaine et s'est régalée ! Merci à toute l'équipe.»
«Macéo et Gabin sont ravis ! Un grand merci à la Mairie et aux animateurs pour ce super séjour.»
«Un grand merci à toute l'équipe d'animation pour cette colo. Maëly a passé une super semaine. Elle est ravie.»
«Jade et Sarah ont adoré leur séjour, vous êtes top !!! Vivement l'année prochaine.»



Brocante



Après deux années d'abstinence pour cause de pandémie, les brocanteurs amateurs, mais passionnés retrouvaient ce petit parc de Baillet pour vendre ce qu'ils avaient vidé de leur cave et de leur grenier.

Dans un des plus beaux cadres de brocante pour y exposer, ce que les chineurs pouvaient rechercher, les 180 exposants étaient pour cette occasion accompagnés ce 15 mai, d'un soleil et d'un temps magnifique. L'endroit, frais et ombragé ne pouvait apporter à tous ces acteurs qu'un bonus supplémentaire à leur vente. Les participants savent très bien que la réussite d'une belle brocante, dépend également de la météo.

Les organisatrices, Mesdames Casadio et Luppino s'étaient jetées corps et âme dans la bataille, pour que cet événement soit une réussite et d'après les retours, c'en fut une. Aidées par les élus du Conseil municipal et les associations de la ligne Baillotaise, des Archers ainsi que celle des Boulistes, il ne pouvait en être autrement. Notre Maire, Madame Aknouche était présente et très investie. Malgré d'autres manifestations organisées dans la région, les visiteurs furent nombreux, les flots de voitures dirigés vers les parkings ou les rues avoisinantes, là encore, encadrés par les associations et des élus motivés. Un visiteur de marque, Monsieur le député Guillaume Vuilletet fit une apparition au côté de notre Maire et salua les exposants.

La sécurité quant à elle, fut assurée par la gendarmerie équestre de l'Isle Adam et la brigade de Monsoult.

La fête terminée, il fallait nettoyer et ranger, un grand merci aux pêcheurs et boulistes sans oublier Grégory et Mathias de l'équipe technique, dont l'aide fut des plus précieuses.



MILAN le jeune Lauréat

À l'initiative de Madame Bouyssou, Maire adjointe à l'environnement et avec l'aval de la directrice des écoles des 4 Ormes. Il avait été organisé un concours de dessin d'une abeille. Il était convenu, que ce dessin servirait de support pour étiqueter les petits pots de miel, offerts par la Mairie chaque année, aux jeunes enfants des classes de notre commune. Belle récompense pour le gagnant qui verrait, la saison prochaine, son dessin collé sur ces petits pots, avec son nom et celui de sa classe. De plus, un magnifique livre sur la vie des abeilles lui serait également offert...

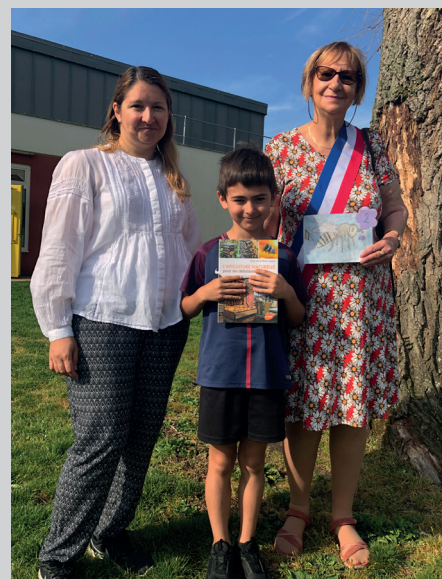
Dans la classe de Madame Leitao, les élèves avaient même une carte électorale, faite par ses soins. Telle une élection nationale, tous les élèves de Boiscommun, ainsi que ceux des Clottins ont voté, pour les premiers en mairie, très proche, pour les seconds sur place sous la conduite de Mesdames Boivin, Lucas, Nadan et Ravard et signé en face de leur nom. Ils ont déposé dans l'urne, le bulletin sur lequel figurait le numéro du dessin de leur choix, parmi les neuf dessins finalistes.

Mesdames Bringuier, Leitao et Bouyssou ont participé au dépouillement et énoncé le résultat.

C'est Milan, en classe de CE2 qui est devenu le jeune Lauréat, choisi

parmi ses camarades pour le meilleur dessin d'une abeille de la classe de Madame Leitao, il s'est vu remettre son prix par Madame Bouyssou Maire adjointe et apicultrice, qui plus est.

Bravo à lui, il aura donc, à la prochaine récolte, son dessin sur les petits pots de miel, offerts par la mairie, avec son nom et celui de sa classe.



Travaux forestiers

Les travaux forestiers engendrent quelques désagréments pour les promeneurs. Ils sont proposés par l'ONF (Office National des Forêts), approuvés par la commune et mis en œuvre par des équipes ONF, par sous-traitance ou par des exploitants extérieurs.

L'ONF procède au préalable au martelage des arbres morts, malades ou dangereux (rond rouge sur le tronc). Les travaux durent plusieurs mois.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Il faut savoir que le paysage est modifié car des arbres sont coupés.

Les parcelles concernées sont interdites au public car dangereuses.

Les engins forestiers entraînent du bruit.

Le bois reste à terre dans les parcelles puis est évacué, stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Les Orchidées sauvages : espèce protégée



Elle peut être discrète ou tape à l'œil, elle ne pousse pas qu'en pot. Il existe de nombreuses espèces d'orchidées sauvages que l'on rencontre dans nos campagnes et même en ville parfois. Ces sauvageonnes méritent d'être mieux connues et surtout protégées.

Fascinantes, somptueuses, délicates, sophistiquées, les orchidées forment l'une des familles les plus vastes et les plus évoluées du règne végétal.

Saviez-vous que la flore française compte plus de 160 espèces d'orchidées locales, certaines très répandues, d'autres au contraire plus rares et menacées de disparition.

Pas besoin d'être orchidophile ou botaniste pour savoir identifier une orchidée sauvage.

On les remarque par leur couleur, leur forme, leur hauteur.

Celle qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'Orchis purpuréa. On la rencontre dans les pelouses calcaires et dans les sous-bois ensoleillés.

Nous en avons quelques spécimens dans notre parc du bois de l'étang. Et celles-ci font partie des espèces protégées. 27 espèces sont menacées de disparition et 36 autres sont proches de l'être si aucune mesure n'est prise pour les sauvegarder. Comme de nombreuses espèces vivantes, végétales ou animales, l'activité humaine est en grande partie responsable du déclin de certaines populations. Disparition des milieux ouverts comme les prairies, les landes, les friches. Mais aussi les fauchages systématiques, la raréfaction des insectes, certaines orchidées sont tout simplement victimes de l'intérêt que le public leur témoigne.

Cueillette de fleurs spectaculaires qui faneront tristement dans un vase, prélèvement de plantes dans la nature dans l'espoir de les réimplanter dans son jardin (peine perdue et vouée à l'échec à coup sûr !) autant de comportements inconscients et irresponsables qui en plus d'être illégaux (orchidées protégées et cueillette interdite) sont responsables de la raréfaction de certaines d'entre elles.

Donc un petit rappel s'impose : les orchidées présentes dans le parc du bois de l'étang de Baillet en France ne doivent en aucun cas être cueillies ou piétinées. Comme ce fut le cas en cette première semaine de mai. Nous comptons sur vous ! Merci.

LE MOT du Major...



La détention d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence.

Si votre chien a moins de 8 mois et n'a en conséquence pas encore fait l'objet de l'évaluation comportementale, il vous est délivré un permis provisoire valable jusqu'au 1 an de votre chien.

Après ce délai, il faudra redemander un permis de détention valable sans limitation de durée.

Une fois le permis accordé, votre chien devra en permanence être à jour de la vaccination contre la rage. Et

vous devrez en permanence avoir une assurance garantissant votre responsabilité civile.

Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

Ce permis est gratuit et obligatoire.

En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie de votre nouveau domicile.

Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.

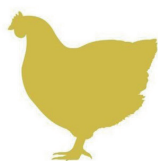
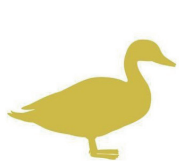
Le maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'1 mois.

En l'absence de régularisation, le maire peut ordonner le placement de l'animal en fourrière et faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont à votre charge. Vous encourez également les peines suivantes :

- 3 mois d'emprisonnement
- Jusqu'à 3 750 € d'amende
- Confiscation du ou des chiens concernés dans le cas où l'euthanasie n'est pas prononcée
- Interdiction de détenir un animal de manière définitive ou non.

Le fait d'être titulaire d'un permis provisoire ou définitif et de ne pas le présenter lors d'un contrôle de police est passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

Influenza aviaire



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

INFLUENZA AVIAIRE

A la date du 20 avril 2022, 1315 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 46 en faune sauvage et 28 cas en basses-cours ont été recensés.

La mesure de risque « élevé » est la mise à l'abri adaptée des volailles par claustration ou sous filet (ministère de l'agriculture) afin de protéger les volailles domestiques.

Taille des haies

Ne taillez pas les haies pour les oiseaux s'il vous plaît et ce du 1^{er} avril à fin juillet au plus tôt.

En effet, les oiseaux nichent pendant cette période (verdiers, accenteurs mouchets, merles noirs, mésanges etc.).

Laissons-les en paix.

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, en automne et en hiver.

Ceci est une recommandation de la LPO (ligue pour les oiseaux).



Journée de la biodiversité



A l'occasion de la journée de la biodiversité du 22 mai 2022, le magasin Truffaut de Baillet en France s'investit pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs.

En partenariat avec la société Nova-Flore, Truffaut lance du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022 l'opération 1€ de semences achetées = 1m² de prairies fleuries mellifères en faveur de Baillet en France.

Les deux sociétés offriront l'équivalent en semences à notre commune du chiffre d'affaires réalisé par le magasin sur les références Nova-Flore afin de favoriser l'installation d'une prairie mellifère pour les insectes pollinisateurs et la création de réservoirs de biodiversité.

Quelle aubaine pour nos abeilles !
Soyez sensible à cette action.

Rédaction : Christiane AKNOUCHE, Claude BOUYSSOU, Jean-Claude DEBUYSSCHER, Laetitia GUILBERT, Frédéric FLOURY, Céline MÉRICE, Julien MONDANGE.

Décès :

- 20/04/2022 : Orida BACHOUCHE
- 11/05/2022 : Catherine LE NAOUR épouse CUSSAGUET
- 29/04/2022 : Claire LAPRUN

Naissance :

- 03/05/2022 : Louis GOMEZ REHSPRINGER



Le P'tit Baillotois
Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
Mairie de Baillet en France - 1, rue Jean Nicolas - 95560 Baillet en France
Tél : 01 34 69 82 64
Impression Seugy Offset - Tirages 900 exemplaires - Dépôt légal à parution